



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P003_2021

Date : 07/01/2021

OBJET : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction de la nouvelle offre mobilité sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin au 1er janvier 2021 - Avenant n°1

Exposé

Le 19 juillet 2019, la Communauté d'Agglomération du Cotentin, a notifié un marché public pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction de la nouvelle offre mobilité sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin au 1^{er} janvier 2021, avec le groupement composé du cabinet DAVID GANDON CONSEIL (14000 CAEN), mandataire du groupement, et des cabinets SATIS CONSEIL (75015 PARIS), TTK GmbH (76131 KARLSRUHE/Allemagne) et HOURCABIE (75003 PARIS).

En complément, un avenant n°1 doit être conclu afin de rémunérer le cabinet DAVID GANDON Conseils pour la réalisation d'une prestation complémentaire non prévue dans les dispositions du contrat initial, consistant en la réalisation d'une présentation en conférence des maires. Cette présentation a pour vocation de présenter aux maires de la Communauté d'Agglomération du Cotentin les caractéristiques du Versement Mobilité et les possibilités d'évolution de cette fiscalité afin de pouvoir financer la nouvelle offre de mobilité. Elle s'appuie à la fois sur des simulations financières pour notre territoire mais également sur un benchmark représentatif de collectivités similaires. Le montant total de la prestation (incluant les frais de déplacement) est de 1 078 € HT, soit 1 293,60 € TTC.

Le nouveau montant du marché, actuellement affermi, suite à la réalisation de cet avenant, est de 159 833 € HT, soit 191 799,60 € TTC, soit une hausse de 0,68 % du montant du marché initial.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération DEL2020_180 du 8 décembre 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2194-8,

Vu la décision n° P187_2019 du 8 juillet 2019 relative à la signature du marché pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction de la nouvelle offre mobilité sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin au 1^{er} janvier 2021,

Décide

- **De signer** l'avenant n°1 au marché public conclu pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction de la nouvelle offre mobilité sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin au 1^{er} janvier 2021, avec le groupement dont le mandataire est DAVID GANDON CONSEIL (siège social est situé 3 place Jean Nouzille – 14000 CAEN) et composé des cabinets SATIS CONSEIL (75015 PARIS), TTK GmbH (76131 KARLSRUHE/Allemagne) et HOURCABIE (75003 PARIS), pour un montant de 1 078 € HT, soit 1 293,60 € TTC. Le marché est ainsi porté à 159 833 € HT, soit 191 799,60 € TTC, soit une hausse de 0,68 % du montant du marché initial,
- **De préciser** qu'il concerne une prestation complémentaire liée à une intervention à la Conférence des Maires de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,
- **De dire** que les crédits sont inscrits sur le Budget Annexe Transports, c/6226, ldc 6,
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Le Président,

David MARGUERITTE